

Rallie-toi à l'Espérance

SAMEDI 25 MAI 2024

ESPLANADE DU LAC DE MAINE,
ANGERS

14H00-17H00

Tarifs de l'inscription :

Adultes : 9 €

Étudiants, Enfants : 7€
(-12ans)

Un tee-shirt offert

Possibilité
de s'inscrire
seul, à 2 ou à 3
(Pas d'inscription sur place)

Documents à joindre

- Inscription
- Règlement
(Chèque ou virement bancaire)

Participant 1

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

 Adulte Étudiant, enfant Adhérent Non adhérentType de handicap : Intellectuel Moteur Sensoriel

Précision : _____

Taille de tee-shirt S M L XL XXL

Téléphone : _____

Participant 2

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

 Adulte Étudiant, enfant Adhérent Non adhérentType de handicap : Intellectuel Moteur Sensoriel

Précision : _____

Taille de tee-shirt S M L XL XXL

Téléphone : _____

Participant 3

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

 Adulte Étudiant, enfant Adhérent Non adhérentType de handicap : Intellectuel Moteur Sensoriel

Précision : _____

Taille de tee-shirt S M L XL XXL

Téléphone : _____

Je souhaite être en équipe avec : _____

Règlement

Nombre d'adultes : x 9 € =€

Nombre d'étudiants, enfants : x 7 € =€

TOTAL :€

Mode de règlement :

Règlement intérieur : Rallie-toi à l'Espérance

Tout manquement à ce règlement engendrera une expulsion immédiate de la compétition.

Art. 1 : Organisation. Le Rallie-toi à l'Espérance est organisé par l'association Espérance, loi 1901, qui se situe au 90 rue de la Croix Blanche, 49000 Angers et est affiliée à la FFSA.

Art. 2 : Principe. Les équipes sont composées de 3 personnes. La manifestation est ouverte aux équipes mixtes. Chaque équipe doit être composée d'au moins une personne en situation de handicap. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours qui comprend 5 épreuves : sarbacane, thèque, volley-assis, sport de raquette, basket-ball.

Art. 3 : Inscription et assurance. Les droits d'inscription s'élèvent à 9.00 euros ou 7.00 euros pour les enfants (-12 ans) et étudiants.

Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète :

- Du bulletin d'inscription
- Du règlement
- De la licence FFSA ou un certificat médical de moins d'un an.

Une fois inscrit, le participant doit de se présenter le jour de la compétition. En cas d'absence, le participant devra prévenir un responsable le plus tôt possible.

Art. 4 : Sécurité. L'espace sarbacane sera sécurisé par un espace interdit au public. Les tirs seront orientés vers une zone déserte.

Il est interdit de participer à la manifestation en état d'ébriété.

Une infirmerie sera ouverte et ne se substituera pas aux services d'urgence (Pompiers, SAMU).

Art. 5 : Encadrement. Le Rallie-toi à l'Espérance sera encadré par des bénévoles majeurs ainsi que des professionnels de l'association. Ils seront reconnaissables grâce à leurs T-shirts.

Tout participant doit se soumettre aux consignes qui lui sont communiquées afin de permettre un bon déroulement de l'évènement.

Les participants sont tenus de respecter le lieu de la manifestation ainsi que les équipements mis à disposition.

Tout participant s'engage à respecter les juges, les organisateurs, les compétiteurs adverses et tous les membres participants à la manifestation.

Tout comportement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre sanction énumérée ci-dessous par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Exclusion à la participation de l'évènement
- Exclusion du lieu de l'évènement.

Art. 6 : Matériel. Le participant est responsable de son matériel. En aucun cas l'association Espérance et ses partenaires ne seront tenus pour responsable d'un vol de matériel d'un participant.

Art. 7 : Accidents. Les accidents qui surviendraient en dehors des créneaux déterminés par les organisateurs de l'évènement sont de la pleine responsabilité des participants et de leur famille.

En aucun cas l'association Espérance ne sera tenue responsable d'un incident qui interviendrait durant l'évènement. Les accidents liés strictement à la pratique sportive sont couverts par la licence fédérale et l'assurance groupe qui y est rattachée.

Art. 8 : Droit à l'image. Des photos seront prises lors de la journée. Des attestations d'autorisation de droit à l'image sont disponibles à l'accueil.

Formulaire de droit à l'image

Je soussigné(e),
demeurant.....,

autorise

n'autorise pas

l'association Espérance à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant, réalisées le 25 mai 2024 à Angers ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement ou d'exploitation commerciale.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal
- Publication pour une publicité (affiches ; flyers)
- Diffusion sur le site web « www.esperance49.fr »
- Diffusion sur les réseaux sociaux : Facebook "association Espérance Angers",
Instagram "esperance49100"

Fait à :

Le :

Signature :

Contact

Votre inscription est à renvoyer à :

Sandy BOULEAU

Responsable pôle sport

07-87-14-65-07

Par mail : sport@esperance49.fr

Par courrier : Association Espérance,
90 rue de la Croix Blanche
49100 Angers

Accueil

02-41-60-34-85

contact@esperance49.fr

